

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un le treize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, 306 rue Clémenceau, sous la présidence de M. PLUSS, Maire, à la suite de la convocation remise aux membres du Conseil le 7 juillet 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 33

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Alain PLUSS, Maire ; Mme Jérphine VASSEUR, Mme Martine WAYMEL, M. Damien WAYMEL, Mme Florence VAAST, M. Jean-Marie DESCAMPS, Mme Nadine PENNEQUIN, Mme Hélène LEGRAND, Adjointes au Maire ; M. Alain BUTIN, M. Maurice YAKOUBENE, Mme Maryse MOREAUX, M. Sébastien MEINSIER, M. Benoit MOREAU, Mme Samia BUISINE BRASSART, Mme Sandrine GALLIN, Mme Sabrina RUTKOWSKI, M. Stéphane DELATTRE, Mme Marion GUIHARD, M. Jean-Claude NIMAL, M. François LESCAUX conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean-Marie MONTAGNE (pouvoir à Mme Florence VAAST), M. Frédéric FAUCOMPRESZ (pouvoir à M. Jean-Marie DESCAMPS), M. Luc HINCELIN (pouvoir à M. Alain BUTIN), M. Ahmed IDOUSSAADEN (pouvoir à M. Alain PLUSS), Mme Marie-Christine DELEAN (pouvoir à M. Maurice YAKOUBENE), M. Olivier GOSSET (pouvoir à M. François LESCAUX), M. Gilles CARPENTIER (pouvoir à Mme Sabrina RUTKOWSKI), Mme Audrey LEMAY (pouvoir à M. Damien WAYMEL), Mme Manon LANSELLE (excusée), Mme Francine HERBAUT (pouvoir à M. Stéphane DELATTRE), M. Mohamed JENDAR (pouvoir à Mme Marion GUIHARD), M. Christophe PLANQUART, Mme Marie-Ange GOCEK (pouvoir à Mme Jérphine VASSEUR).

M. Benoit MOREAU est désigné par le conseil municipal en qualité de secrétaire de séance.

8) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATION DES ONZE P.L.U DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

8) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATION DES ONZE P.L.U. DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**Rapport de M. Jean-Marie DESCAMPS – Adjoint au Maire au Droit des sols, Police et sécurité****I. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :**

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'agit d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de Communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie situées dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs, à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

De plus, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU, ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux, devraient pouvoir être

confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le

ID : 059-215906488-20210713-8CM13072021-DE

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a ainsi tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

Ainsi, sur le territoire de notre Commune de Wattignies, le projet de modification prévoit :

- Pour le secteur NPRU du Blanc Riez, modification de l'emprise au sol et du plan des hauteurs afin de faciliter la reconstruction envisagée.

- Sur le plan de zonages, passage des zones UCO 7.2 actuelles situées dans le secteur de la Rue Clémenceau et de la Rue du Général De Gaulle en zones UCO 4.2, afin de permettre de développer plus les fronts bâtis et moins les arrières de parcelles.

- Sur le plan de zonages, agrandissement, sur une petite partie de zone UCO 7.2 à passer en UCO 4.2, de la zone UCO 4.1 actuelle située entre la Rue Mermoz et la Rue Mouchotte, pour permettre d'englober de manière cohérente les terrains bâtis issus de la même opération des 2 côtés de cette Rue Mouchotte.

- Sur le plan de zonages, changement, pour le secteur du Village Expo, de la zone UCO 4.2 actuelle en zone UCO 4.1, afin de permettre un peu plus de possibilités pour cet ensemble de petits terrains supportant de petites maisons.

- Sur le plan des hauteurs, agrandissement, sur une petite partie de zone NR/13, de la zone 7/10 actuelle située entre la Rue Mermoz et la Rue Mouchotte, pour permettre d'englober de manière cohérente les terrains bâtis issus de la même opération des 2 côtés de cette Rue Mouchotte.

- Sur le plan des hauteurs, agrandissement de la zone 10/13 actuelle sur une partie de la zone NR/13 située le long de la Rue Jules Ferry, afin de permettre une continuité cohérente de l'existant résidentiel sur cette rue.

- Sur le plan des hauteurs, agrandissement de la zone 10/13 actuelle sur une partie de la zone NR/13 située le long de la Rue Pasteur, afin de permettre une continuité cohérente de l'existant résidentiel sur cette rue.

- Au sein de l'IPAP, inscription proposée de 13 biens bâtis supplémentaires sur la commune : Ferme au 1-3 rue Sadi Carnot, Ancienne Brasserie de l'Amiteuse au 103 rue du Général De Gaulle, Maisons Bourgeoises au 64 rue Faidherbe, aux 2 et 17 rue Hocedez, ainsi qu'aux 46, 61, 144, 148, 160, 178, 244 et 270 rue du Général De Gaulle.

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est ainsi consultable, comme suit :

Pour les élus à travers le lien :

https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU_05_avril_2019_main.html

Puis, sur le site internet de la MEL, et en format papier, au siège de la MEL.

II. **La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :**

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

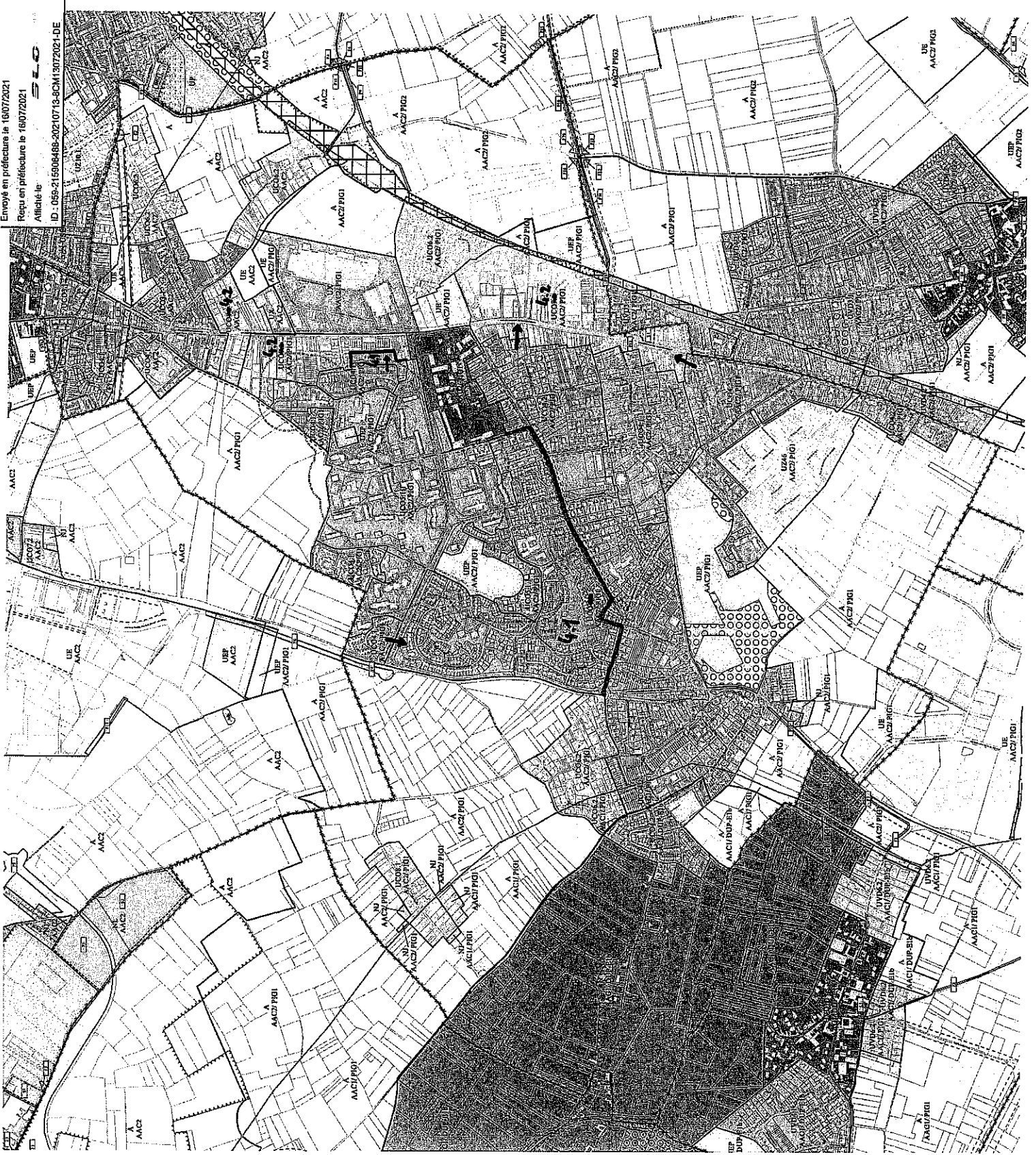
III. **Avis du Conseil Municipal :**

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance :

- Le Conseil municipal émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille.
Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

ADOPTÉ
(suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alain PLUSS





PLAN LOCAL D'URBANISME

DESTINATION DES SOLS CARTE GÉNÉRALE

WATTIGNIES



Projet préparé à l'représentation au Conseil Métropolitain du 12 décembre 2019



DESIGNATION DES SOLS (P.L.U.)	
1.1 Zone d'habitat individuel	1.1.1 Zone d'habitat individuel de type pavillonnaire
1.2 Zone d'habitat collectif	1.2.1 Zone d'habitat collectif de type appartement
1.3 Zone d'habitat mixte	1.3.1 Zone d'habitat mixte de type appartement
2.1 Zone d'activité commerciale	2.1.1 Zone d'activité commerciale de type magasin
2.2 Zone d'activité industrielle	2.2.1 Zone d'activité industrielle de type atelier
2.3 Zone d'activité artisanale	2.3.1 Zone d'activité artisanale de type atelier
3.1 Zone d'activité tertiaire	3.1.1 Zone d'activité tertiaire de type bureau
3.2 Zone d'activité culturelle	3.2.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
3.3 Zone d'activité sportive	3.3.1 Zone d'activité sportive de type stade
4.1 Zone d'activité agricole	4.1.1 Zone d'activité agricole de type champ
4.2 Zone d'activité forestière	4.2.1 Zone d'activité forestière de type forêt
5.1 Zone d'activité récréative	5.1.1 Zone d'activité récréative de type parc
5.2 Zone d'activité naturelle	5.2.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.1 Zone d'activité publique	6.1.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.2 Zone d'activité administrative	6.2.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.3 Zone d'activité sanitaire	6.3.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.4 Zone d'activité universitaire	6.4.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.5 Zone d'activité culturelle	6.5.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.6 Zone d'activité sportive	6.6.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.7 Zone d'activité récréative	6.7.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.8 Zone d'activité naturelle	6.8.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.9 Zone d'activité publique	6.9.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.10 Zone d'activité administrative	6.10.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.11 Zone d'activité sanitaire	6.11.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.12 Zone d'activité universitaire	6.12.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.13 Zone d'activité culturelle	6.13.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.14 Zone d'activité sportive	6.14.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.15 Zone d'activité récréative	6.15.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.16 Zone d'activité naturelle	6.16.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.17 Zone d'activité publique	6.17.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.18 Zone d'activité administrative	6.18.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.19 Zone d'activité sanitaire	6.19.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.20 Zone d'activité universitaire	6.20.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.21 Zone d'activité culturelle	6.21.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.22 Zone d'activité sportive	6.22.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.23 Zone d'activité récréative	6.23.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.24 Zone d'activité naturelle	6.24.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.25 Zone d'activité publique	6.25.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.26 Zone d'activité administrative	6.26.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.27 Zone d'activité sanitaire	6.27.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.28 Zone d'activité universitaire	6.28.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.29 Zone d'activité culturelle	6.29.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.30 Zone d'activité sportive	6.30.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.31 Zone d'activité récréative	6.31.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.32 Zone d'activité naturelle	6.32.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.33 Zone d'activité publique	6.33.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.34 Zone d'activité administrative	6.34.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.35 Zone d'activité sanitaire	6.35.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.36 Zone d'activité universitaire	6.36.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.37 Zone d'activité culturelle	6.37.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.38 Zone d'activité sportive	6.38.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.39 Zone d'activité récréative	6.39.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.40 Zone d'activité naturelle	6.40.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.41 Zone d'activité publique	6.41.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.42 Zone d'activité administrative	6.42.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.43 Zone d'activité sanitaire	6.43.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.44 Zone d'activité universitaire	6.44.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.45 Zone d'activité culturelle	6.45.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.46 Zone d'activité sportive	6.46.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.47 Zone d'activité récréative	6.47.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.48 Zone d'activité naturelle	6.48.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.49 Zone d'activité publique	6.49.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.50 Zone d'activité administrative	6.50.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.51 Zone d'activité sanitaire	6.51.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.52 Zone d'activité universitaire	6.52.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.53 Zone d'activité culturelle	6.53.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.54 Zone d'activité sportive	6.54.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.55 Zone d'activité récréative	6.55.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.56 Zone d'activité naturelle	6.56.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.57 Zone d'activité publique	6.57.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.58 Zone d'activité administrative	6.58.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.59 Zone d'activité sanitaire	6.59.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.60 Zone d'activité universitaire	6.60.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.61 Zone d'activité culturelle	6.61.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.62 Zone d'activité sportive	6.62.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.63 Zone d'activité récréative	6.63.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.64 Zone d'activité naturelle	6.64.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.65 Zone d'activité publique	6.65.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.66 Zone d'activité administrative	6.66.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.67 Zone d'activité sanitaire	6.67.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.68 Zone d'activité universitaire	6.68.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.69 Zone d'activité culturelle	6.69.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.70 Zone d'activité sportive	6.70.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.71 Zone d'activité récréative	6.71.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.72 Zone d'activité naturelle	6.72.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.73 Zone d'activité publique	6.73.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.74 Zone d'activité administrative	6.74.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.75 Zone d'activité sanitaire	6.75.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.76 Zone d'activité universitaire	6.76.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.77 Zone d'activité culturelle	6.77.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.78 Zone d'activité sportive	6.78.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.79 Zone d'activité récréative	6.79.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.80 Zone d'activité naturelle	6.80.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.81 Zone d'activité publique	6.81.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.82 Zone d'activité administrative	6.82.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.83 Zone d'activité sanitaire	6.83.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.84 Zone d'activité universitaire	6.84.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.85 Zone d'activité culturelle	6.85.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.86 Zone d'activité sportive	6.86.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.87 Zone d'activité récréative	6.87.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.88 Zone d'activité naturelle	6.88.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.89 Zone d'activité publique	6.89.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.90 Zone d'activité administrative	6.90.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.91 Zone d'activité sanitaire	6.91.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
6.92 Zone d'activité universitaire	6.92.1 Zone d'activité universitaire de type université
6.93 Zone d'activité culturelle	6.93.1 Zone d'activité culturelle de type théâtre
6.94 Zone d'activité sportive	6.94.1 Zone d'activité sportive de type stade
6.95 Zone d'activité récréative	6.95.1 Zone d'activité récréative de type parc
6.96 Zone d'activité naturelle	6.96.1 Zone d'activité naturelle de type forêt
6.97 Zone d'activité publique	6.97.1 Zone d'activité publique de type mairie
6.98 Zone d'activité administrative	6.98.1 Zone d'activité administrative de type bureau
6.99 Zone d'activité sanitaire	6.99.1 Zone d'activité sanitaire de type hôpital
7.00 Zone d'activité universitaire	7.00.1 Zone d'activité universitaire de type université

Document 11/0000



plan local d'urbanisme

PLAN DES HAUTEURS
PROJET PROPOSÉ
À L'APPROBATION AU
CONSEIL METROPOLITAIN
DU 12 DÉCEMBRE 2019

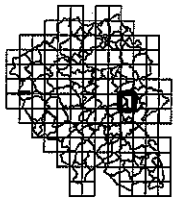
Légende

Hauteur façade /

Hauteur absolue

- 7/10
- NR/10
- 10/13
- NR/13
- 13/16
- NR/16
- 16/19
- NR/19
- 22/22
- NR/22
- NR/25
- NR/37

- AH - Autre Hauteur
- cf. règlement de zone
- ou OAP
- NC - Non Constructible
- cf. règlement
- NR - Non Réglementé
- Plafond de hauteur
- spécifique
- Linéaire de hauteur
- spécifique



Source : Mairie de Bourges de L'U, CH
Travail : M. J. P. S. C. S. S. C.
Date : 16/07/2021
Sect. : Mairie de Bourges PLU2

Échelle AS : 1:50 000
0 100 m

